

A Toulouse, le 13 décembre 2022



## Arrêté

### Le Président du Conseil Départemental,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment en ses articles L. 241-5 et R. 241-24 ;

**Vu** la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne » du 14 février 2006;

**Vu** l'élection du Président du Conseil Départemental en date du 13 décembre 2022 ;

### Arrête

#### Article 1 :

La désignation des représentants du Département au sein de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées comme suit :

#### Titulaire : Mme Christine COURADE

- 1<sup>er</sup> suppléant : Direction Générale Déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – la Directrice de la Maison départementale des Personnes Handicapées ou son représentant ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Direction Générale Déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Direction Accompagnement par les Etablissements et les Services des PA-PH – La Directrice ou son représentant ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Direction Générale Déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de Pandicap – Direction Seniors et Personnes en situation de Handicap – La Directrice ou son représentant.

#### Titulaire : M. Alain GABRIELI

- 1<sup>er</sup> suppléant : Direction Générale Déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Un représentant de la Direction Seniors et Personnes en situation de Handicap ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Direction Générale Déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap –

Un représentant de la Direction Accompagnement par les Etablissements et les Services des PA-PH ;

- 3<sup>ème</sup> suppléant : Un représentant de la Direction Générale Déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de Handicap.

**Titulaire : Mme Zohra EL KOUACHERI**

- 1<sup>er</sup> suppléant : Direction Générale Déléguée Territoire Action Sociale de Proximité – Direction Territoriale des Solidarités – Un chef de service autonomie ou son représentant ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Direction Générale Déléguée Territoires Action Sociale de Proximité – un représentant de la Direction Enfance et Famille ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Un représentant de la Direction Générale Déléguée Autonomie Personne Âgées Personnes en situation de Handicap.

**Titulaire : Mme Florence SIORAT**

- 1<sup>er</sup> suppléant : Direction Générale Déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de Handicap – Un représentant; de la Direction Accompagnement par les établissements et les services des PA-PH ;
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Direction Générale Déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de Handicap – Un représentant de la Direction Pilotage et Ressources Autonomie ;
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Un représentant de la Direction Générale Déléguée Autonomie Personne Âgées Personnes en situation de Handicap.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département.

**Sébastien VINCINI**  
Président

